

PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## TRAVAUX HYDRAULIQUES ZAC ARITXAGUE-MELVILLE LYNCH

En application de l'arrêté préfectoral daté du 12 juin 2014, une enquête publique de 31 jours relative à la demande présentée par l'Agglomération Côte Basque Adour en vue d'obtenir l'autorisation de travaux d'aménagements hydrauliques et de gestion des eaux dans le cadre de la réalisation de la zone d'aménagement concertée Aritxague-Melville Lynch à Bayonne et Anglet sera ouverte en mairies de BAYONNE et d'ANGLET du:

**Mardi 8 juillet 2014 au jeudi 7 août 2014 inclus**

Cette enquête est ouverte au titre des articles L 214.1 et suivants du Code de l'Environnement.

Le programme des travaux relève également des rubriques suivantes : 2150, 3120, 3130, 3150 et 3230 de l'article R214-1 du Code de l'Environnement.

Les personnes intéressées peuvent consulter le dossier d'enquête au **service urbanisme des mairies de Bayonne et d'Anglet** **durant les heures habituelles d'ouverture des mairies : 9h – 12h et 14h – 17h sachant que :**

**Le service urbanisme de Bayonne est fermé au public le lundi matin,  
Le service urbanisme d'Anglet est fermé au public le lundi matin et le mercredi après-midi.**

Monsieur **Gérard COURCELLES**, directeur commercial en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur **Yvon FOUCAUD**, ingénieur en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant, par décision du Tribunal Administratif de PAU n° E14000073/64 en date du 23 mai 2014.

Le public est informé qu'il peut porter, sur le registre prévu à cet effet, déposé en mairies de Bayonne et d'Anglet, toutes observations qu'il jugera utiles. Ces observations peuvent également être transmises par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Bayonne, siège de l'enquête.

Le Dossier Loi sur l'eau relatif à l'aménagement de la ZAC d'Aritxague-Melville Lynch comporte une étude d'impact, de sorte qu'il existe un avis de l'autorité environnementale annexé au dossier d'enquête publique. L'étude d'impact est intégrée au dossier loi sur l'eau soumis à enquête publique et mis à disposition du public.

Le commissaire enquêteur sera présent aux jours et heures ci-après dans les mairies suivantes :

**Le mardi 8 juillet 2014 : 9h-12h, mairie d'Anglet  
Le mercredi 16 juillet 2014 : 9h-12h, mairie de Bayonne  
Le mardi 22 juillet 2014 : 14h-17h, mairie d'Anglet  
Le jeudi 7 août 2014 : 14h-17h, mairie de Bayonne.**

Les informations peuvent être demandées auprès de la Direction du Développement Urbain de l'Agglomération, à Mme Lucile ROUSSET (05.59.44.72.69).

Une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur aura énoncé ses conclusions motivées sera déposée en mairies de BAYONNE, d'ANGLET et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques, service Gestion Police de l'Eau à PAU, pour y être tenue à la disposition du public pendant une durée de un an.